

## A Naples en 1832.

C'était le 2 décembre. Les Napolitains fêtaient les noces de leur jeune souverain, Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, qui épousait Marie-Christine de Savoie. Les soldats suisses jetaient l'éclat de leurs habits rouges dans la bigarrure de la journée, comme à la fête annuelle de la Madonna di Pié di Grotta, mais déjà une ombre allait ce soir même voiler les couleurs du 3<sup>e</sup> régiment suisse, formé en majorité de Valaisans. C'est ce que va nous dire la lettre d'un témoin, pieusement conservée et citée ci-après dans toute son originalité. Elle est adressée à Alexandre Veuthey, châtelain de la commune de Vionnaz, en Valais, et datée de Naples le 3 décembre 1832.

Mon très cher Monsieur Veuthay !

Depuis que j'ai eu le bonheur de connaître votre respectable famille, je lui ai voué un attachement que l'absence et le temps n'effaceront jamais. Je voyais toujours votre frère qui se trouvait au régiment avec le plus grand plaisir, il me rappelait chaque fois dans mon cœur les obligeantes honnêtetés que vous me prodiguez tous avec cette affabilité et cette vérité qui vous distinguent parmi toutes les autres familles de votre contrée, auxquelles je dois aussi beaucoup de reconnaissance. J'aime le dire parce qu'il me reste des souvenirs qui me rappellent la plus heureuse des époques de ma vie durant mon séjour dans le dixain de Monthey.

Je croirais manquer à l'estime et à l'amitié si je tardais un instant de vous mettre au courant du funeste et triste accident qui vient de vous enlever votre bon frère. Hier, vers les 6 heures du soir, je fus appelé très précipitamment pour donner mes soins à un grenadier. A mon arrivée auprès du malade, j'ai vu le pauvre Louis, blessé au côté droit du bas-ventre, baigné dans son sang et déjà presque mourant. De suite, il fut porté à l'hôpi-

tal qui se trouve voisin de la caserne pour y recevoir les soins que pouvait exiger son malheureux état, je l'y ai accompagné. Durant ce court trajet que nous avons à faire, il a commencé à recouvrer connaissance et plus tard, il a connu sa position ; n'étant plus au pouvoir des hommes de lui prolonger la vie, il a invoqué le ciel et a reçu toutes les consolations de la religion. A quatre heures du matin d'aujourd'hui, il rendit son dernier soupir, et son âme est allée rejoindre son Dieu créateur de tout, dernière destinée pour l'homme qui a vécu sagement.

Il est des cas où l'on ne peut offrir de consolation et celui-ci en serait vraiment un, si l'on ne pouvait l'adoucir en vous assurant que votre cher frère, par sa bonne et religieuse conduite est regretté du corps des officiers et de tous les soldats du régiment.

Comme l'on se plaît souvent à dénaturer les faits, je dois vous faire connaître ce qui a donné lieu à ce cruel assassinat. Veuthay se trouvait de cuisine et comme le 2 il y avait grand gala au sujet du mariage du Roi, une quantité de soldats ne sont rentrés que longtemps après la distribution de l'ordinaire du soir. Un de ceux-ci dit à Louis « ma soupe est froide, tu l'aurais bien dû couvrir » ; il répondit qu'il ne devait le faire que pour ceux qui étaient de service. Une canaille, voisin de son lit, qui se nomme Jean Geiger, autrefois domestique chez M. Duc à Conthey et qui est du Gessenay, se mêle de ce colloque, ; votre frère lui dit que cela ne le regardait pas, qu'il ferait bien mieux de lui rendre les 5 grains qu'il lui devait. A cette réponse, le coquin de Geiger, mauvais sujet du reste, tire son sabre et en donne un coup mortel. Veuthay sans se plaindre, dit seulement à un camarade « viens auprès de moi, je crois que le sang coule dans mon pantalon » et perdit connaissance.

Six témoins qui ne pouvaient prévoir ce malheur, déposent contre l'assassin, la justice humaine fera son cours d'après les lois du code pénal. Recevez cette triste nouvelle avec résignation et priez pour un frère que vous ne verrez plus.

Je regrette vivement, mon très cher Monsieur Veuthay, que ce soit un si triste événement qui me donne l'occasion de vous renouveler ma reconnaissance, et de vous assurer ainsi que tous ceux de votre chère et très respectable famille de l'intérêt que je prends à son bonheur et vous, mon cher Monsieur et ami, croyez à mon affection et à la parfaite estime que je vous porte.

Votre tout dévoué ami

Beck, chirurgien-major.

Naples, le 3 décembre 1832.

*Adresse au verso de la lettre (sans enveloppe) : Monsieur Alexandre Veutay, châtelain de la commune de Vionnaz, à Vionnaz, canton du Valais en Suisse.*

Ceci n'est que de la très petite histoire, mais l'accent si cordial de la lettre invite à y ajouter certains détails pouvant offrir quelque intérêt.

Le chirurgien-major Charles-Jacques-François Beck, né à Sierre en 1784, avait servi en France de 1811 à 1814 comme chirurgien en second au 5<sup>e</sup> régiment de dragons, et repris du service à Naples en 1826 comme chirurgien-major au 3<sup>e</sup> régiment. Dans l'intervalle, nous le voyons à Monthey en 1822 comme chirurgien-major du bataillon d'élite cantonal. En 1850, il quitte le 3<sup>e</sup> régiment et paraît être mort à Naples en 1853. Campagnes : Naples 1848, Sicile 1848-1849. Croix de Chevalier de l'ordre de François I<sup>er</sup>, médaille de 1849. Il était le père du médecin bien connu Alphonse Beck, né à Naples et mort à Monthey en 1902. Le ton affectueux de la lettre s'explique non seulement par les relations qu'elle mentionne, mais aussi par le fait qu'Alexandre Veuthey était également officier, dans le bataillon valaisan du contingent fédéral, sous-lieutenant en 1819, capitaine en 1832.

La victime, donc le grenadier Louis Veuthey, frère cadet d'Alexandre, avait d'abord servi à Paris, pour passer à Naples comme tant d'autres après les sanglantes journées de juillet 1830. Le père des deux et de plusieurs autres frères et sœurs, était Joseph, lieutenant, châtelain de Vionnaz, maire sous l'Empire, et n'avait pas fait de service étranger.

Le grenadier devait être astreint au service en Valais, car une notice mal lisible de l'époque dit : « L'individu qui a fait marché avec Louis Veuthey pour le remplacer dans l'élite et la réserve s'appelle ..... ». Le prix du marché manque.

Quelle fut la suite de cette triste affaire ? D'abord très probablement, sans même consulter les archives du régiment, une salve du peloton d'exécution, le meurtrier agenouillé, les yeux bandés, d'après le code en vigueur. Il ne paraît pas que les cas de cette gravité aient été fréquents dans les régiments suisses à Naples : le contrôle du capitaine grand-juge du 1<sup>er</sup> régiment ne mentionne de 1825 à 1835 que quatre cas de meurtre, dont trois entraînaient la peine de mort. La boisson était la cause presque exclusive de tous les délits, atteste plus tard le dit grand-juge, Pfyffer de Heidegg, de Lucerne, et il est assez probable que nos Suisses avaient bu un coup de vin du Vésuve à la santé du couple royal, pour avoir la langue et le sabre si prompts le soir.

Quant au meurtrier Geiger, on sait bien qu'il se glissait de mauvais sujets dans les régiments et que les gens de chez eux ne les empêchaient pas précisément de s'engager ; une Valaisanne habitant Sierre en fournit involontairement une preuve à citer. C'est Elisabeth Raboud, née à Vionnaz, veuve depuis environ 1800 de Nicolas Revenger de Bompré, lieutenant-colonel au service d'Espagne. Ayant à se plaindre d'un sien neveu à Vionnaz, « ce malheureux Michel », cette brave dame écrit en 1837 à son chargé d'affaires

pour ses biens dans ce village, dans son orthographe très à elle : « vous ne pouvez vous faire une idée des chagrins que ce malheureux libertin m'a faits, sans compter les affronts et déshonneurs; heureusement qu'il ne porte pas mon nom. Je vous prie au nom de Dieu de lui faire une correction comme il mérite, ce sera une grande charité, et si vous apercevez encore la moindre chose, faites comme l'on fait ici, on les fait tout de suite partir pour Naples, avec ordre de ne les plus laisser revenir. » La pauvre colonelle, qui se plaignait aussi des retards de sa pension d'Espagne, n'avait qu'à signaler son Michel au capitaine-recruteur du 3<sup>e</sup> régiment, Gaspard de Sépi-bus à Sion. Celui-ci, co-propriétaire de certains biens à Vionnaz avec une autre famille de Sion, y eût facilement repéré le vaurien.

Après cette digression sur le recrutement, revenons à notre grenadier et voyons comment fut liquidé son petit avoir auprès du régiment. Nous avons sous les yeux une pièce originale d'une belle écriture de fourrier, intitulée :

<i>1<sup>ers</sup> Grenadiers.</i>	<i>Avoir</i>	<i>Devoir</i>
Compte-courant de la Masse de Veuthey Louis, grenadier, mort le 3 décembre 1832.		(en ducats, grains, etc.)

L'actif se compose d'un report du 1<sup>er</sup> octobre plus « produit » de 64 journées (du 1<sup>er</sup> octobre au 3 décembre), en tout 11 ducats 26 grains et 6 deniers. Le passif de 10 ducats et 4 grains ne comprend pas moins de 30 articles divers, pour objets d'équipement, d'habillement, d'armement et même de literie livrés, manquants ou à réparer; on dirait qu'il y a eu pillage. D'ailleurs, l'intendance ne laissait rien perdre, loin de là : ses magasins demandaient au soldat 76 grains pour une chemise dont une bonne qualité se payait 55 à 60 grains en ville. En outre, si Geiger lui devait 5 grains, Veuthey avait quelques petites dettes, qu'il fallut payer et déduire. Par exemple, dans une lettre du 2 juillet, il avait demandé au capitaine Delacoste, « trésorier du 3<sup>e</sup> régiment » (François Delacoste, capitaine quartier-maître, né en 1782, démissionné en 1838) de lui « avancer un ducat, vu que je me trouve à l'hôpital sans le sou. J'écris au pays que l'on remette à Madame votre épouse l'amodiation de mon bien de l'année dernière, etc. » Tout bien compté et contrôlé, le capitaine, chef de la compagnie, responsable par devant l'administration du régiment, certifie le 7 février 1833 par des notes très exactes de sa main que la « masse » du grenadier Veuthey « se trouve toute acquittée ».

Ce capitaine d'alors n'est nul autre qu'Augustin de Riedmatten de Sion, branche de St-Gingolph, né et mort à Sion (1796-1867), qui devait faire une brillante carrière à Naples, dans les campagnes successives des régiments suisses, et enfin à Gaëte en 1860-1861 comme maréchal de camp et général (voir sa biographie).

Par ce nom, nous sommes ramenés à Vionnaz où les de Riedmatten étaient

propriétaires fonciers, et même dans la famille du grenadier Veuthey. En 1795, par un acte sous seing privé dressé à Sion dans la maison de Noble Seigneur Grand-capitaine Am-Buël, une propriété sise à Bonané, si bien situé sur la pente ensoleillée qui domine Vionnaz, est amodiée « la vie durant » à honnête Joseph Veuthey, déjà vu comme père de Louis. Cet acte prescrit, par exemple, que la récolte de châtaignes sera « religieusement partagée ». Or, le premier signataire est un de Riedmatten, châtelain du Vice-dominat, ensuite Balt. Ambuel ci-devant officier au service de France, pour lui et son frère, et enfin le dit Joseph. En 1801, le colonel Hyacinthe de Riedmatten (gouverneur de Monthey 1772-1773) vend au même lieutenant et châtelain, une pièce de marais en plaine, prix de vente inexigible sauf cas prévus par la loi ; en effet, les relations à ce sujet se poursuivent en 1856 avec le colonel fédéral Adrien de Riedmatten (1789-1870), fils du précédent, et jusqu'à l'acquittement final en 1885.

Cent ans de sommeil dans le sol étranger ont fait pâlir la mémoire d'un obscur soldat mort sans gloire, mais il revit par la lettre d'un homme de cœur et de sentiment et quoique les souvenirs de Naples abondent en Valais, il nous a paru opportun de publier cet épisode du passé militaire, sans recherche de profondeur historique.

Z. Schoch, Winterthur.

*Sources* : Papiers de famille Veuthey de Vionnaz. A. Maag, « Régiments suisses à Naples ». Dictionnaire historique et biographique de la Suisse.

---